

master Mention Lettres

RNCP24337 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	134g, 131g
Code(s) ROME	K2107, K2108, K2401, E1102, E1106
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce Master comprend 3 parcours-type :

Parcours 1: littératures française et francophones,

Parcours 2 : métiers de l'écriture et de la création littéraire,

Parcours 3 : recherche et métiers en patrimoine littéraire

Pour le parcours 1 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse, en littérature française, francophone ou comparée. Métiers de l'enseignement. Métiers liés à la francophonie (expert et chargé de mission dans le domaine des actions culturelles et sociales, linguistiques, éducatives). Métiers de la culture (missions culturelles auprès des collectivités locales, critique littéraire). Métiers de la lecture centrés sur les médiations et la formation des lecteurs.

Pour le parcours 2 :

Métiers de la création (écrivain, artiste numérique, rewriter, biographe, scénariste, auteur conseil), enseignant-chercheur (par la poursuite en doctorat de création littéraire ou de littérature), métiers des réseaux sociaux (community managers, infographiste, webmestre), métiers de la publicité (concepteur-rédacteur, assistant de projets publicitaires, responsable marketing), métiers de la communication (rédacteur web, chargé de mission, audit, chargé d'études) ; métiers de l'édition et du journalisme et tous les métiers de l'entreprise ou de l'administration qui exigent des qualités rédactionnelles et créatives.

Pour le parcours 3 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse ; Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine, d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; métiers de la culture auprès des collectivités territoriales, gestionnaire d'archives d'entreprises et d'organismes privés, de maisons d'édition et de journaux, de théâtres, radios, musées... Ingénieur d'études, directeurs ou assistants-directeurs de maisons ou fondations d'écrivains et d'artistes, de Centres Culturels de Rencontres ; métiers de la communication culturelle, médiation ou ingénierie culturelle, métiers de l'édition, de la presse et communication.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mobiliser des connaissances en littérature, théories littéraires et esthétiques dans une perspective critique ou créative.
- Interpréter des textes littéraires complexes à la lumière d'un savoir esthétique, historique, rhétorique, linguistique et culturel.
- Identifier et/ou mettre à jour des sources pertinentes d'information, en s'appuyant sur les technologies numériques.
- Analyser et dégager des concepts ou des problématiques littéraires ou culturelles ; transférer des concepts d'une discipline à une autre.
- Comparer des œuvres appartenant à des aires culturelles ou linguistiques diverses selon des critères pertinents ; rapprocher créations littéraires et artistiques.
- Concevoir et mener à bien un projet de recherche en littérature.
- Concevoir et réaliser un projet innovant dans le domaine culturel.
- Élaborer un écrit de synthèse sur un phénomène complexe.
- Rédiger et transmettre des informations et des savoirs adaptés à des destinataires multiples.
- Participer à une recherche collective dans le domaine littéraire ou culturel ou l'impulser.
- Maîtriser les supports numériques dans une perspective de recherche, constitutions de données, de création ou de communication.
- Maîtriser une langue étrangère dans un but professionnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Pour le parcours 1 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse, en littérature française, francophone ou comparée. Métiers de l'enseignement. Métiers liés à la francophonie (expert et chargé de mission dans le domaine des actions culturelles et sociales, linguistiques, éducatives). Métiers de la culture (missions culturelles auprès des collectivités locales, critique littéraire). Métiers de la lecture centrés sur les médiations et la formation des lecteurs.

Pour le parcours 2 :

Métiers de la création (écrivain, artiste numérique, rewriter, biographe, scénariste, auteur conseil), enseignant-chercheur (par la poursuite en doctorat de création littéraire ou de littérature), métiers des réseaux sociaux (community managers, infographiste, webmestre), métiers de la publicité (concepteur-rédacteur, assistant de projets publicitaires, responsable marketing), métiers de la communication (rédacteur web, chargé de mission, audit, chargé d'études) ; métiers de l'édition et du journalisme et tous les métiers de l'entreprise ou de l'administration qui exigent des qualités rédactionnelles et créatives.

Pour le parcours 3 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse ; Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine, d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; métiers de la culture auprès des collectivités territoriales, gestionnaire d'archives d'entreprises et d'organismes privés, de maisons d'édition et de journaux, de théâtres, radios, musées... Ingénieur d'études, directeurs ou assistants-directeurs de maisons ou fondations d'écrivains et d'artistes, de Centres Culturels de Rencontres ; métiers de la communication culturelle, médiation ou ingénierie culturelle, métiers de l'édition, de la presse et communication.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Enseignement général du second degré

Enseignement supérieur

Recherche en sciences de l'homme et de la société

Écriture d'ouvrages, de livres

Journalisme et information média

Préparation et correction en édition et presse

Communication

Réalisation de contenus multimédias

Gestion de l'information et de la documentation

Formation professionnelle

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 528 €
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 059
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	15 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X92 — Écrivains W0X90 — Professeurs du secondaire W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Possible en M1 et en M2

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

Remarque : possibilité de validation pour partie du diplôme par VES ou VAP

– Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Département de Lettres. UCP

Site de l'université de Cergy-Pontoise

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24337/>